

L'ETAT DE LA STATISTIQUE EN AFRIQUE ET AU SENEGAL

ENTRETIEN AVEC M. BABAKAR FALL

Publié par [CoP Afrique](#) le 14 Décembre 2009 à 11 30.

M. Babakar Fall est le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) du Sénégal depuis mars 2006. Il répond aux questions de l'AfCoP à la suite des réunions du consortium de PARIS21 (16-18 novembre) et du cinquième Symposium africain pour le Développement de la Statistique (19-21 novembre), tenus au Sénégal. Découvrez ci-dessous l'intégralité de cet entretien, dont certaines parties ont été publiées dans l'édition de décembre du Bulletin d'information de l'AfCoP.

Quels sont les progrès accomplis sur le continent au cours de ces dernières années ?

Un progrès significatif et important a été accompli dans le renforcement des systèmes statistiques, dans les pays en voie de développement, particulièrement en Afrique, depuis le Plan d'Action de Marrakech pour les statistiques (MAPS) de 2004. Le Consortium réaffirme l'engagement au MAPS et aux cinq principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (appropriation par le pays ; alignement avec les systèmes nationaux ; harmonisation ; gestion axée sur les résultats ; et responsabilité mutuelle). En particulier, la nécessité pour les pays d'établir leurs propres priorités de développement pour leurs systèmes statistiques par la préparation de stratégies nationales pour le développement des statistiques (SNDS) a été largement acceptée et appliquée. Beaucoup de pays disposent déjà d'une stratégie en place ou en préparent une. Au niveau africain, la prise de conscience collective notée aux niveaux des organisations régionales, sous régionales et des pays, a abouti au renforcement de la statistique dans ces différentes structures. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement viennent d'ailleurs d'adopter une Charte africaine de la Statistique. L'organisation de ce symposium traduit parfaitement la volonté des Etats africains de se hisser au niveau des standards internationaux et de participer activement à la mise en œuvre des programmes mondiaux relatifs à la statistique, notamment la série des recensements des années 2010 ou le Système de Comptabilité nationale 2008.

La réunion du consortium de PARIS21 s'est achevée par la proclamation de la Déclaration de Dakar sur le Développement Statistique. Quelles actions appelle-t-elle ?

Cette Déclaration édicte un certain nombre de valeurs et principes. Elle appelle tous les partenaires à affirmer que les statistiques officielles sont un bien public et que leur production et leur diffusion sont l'une des missions essentielles de chaque gouvernement avant d'engager les gouvernements à soutenir et développer leurs systèmes statistiques en appliquant les principes fondamentaux de la statistique officielle définis par les Nations Unies, ainsi que divers autres déclarations et codes adoptés à l'échelon régional. En outre, le Consortium a demandé à tous les acteurs du développement de la statistique de s'engager à respecter les quatre principes suivants :

1. Tous les pays doivent être encouragés et aidés à déterminer leurs priorités en intégrant les besoins des utilisateurs et à définir leur processus de développement statistique.

2. Tous les partenaires doivent promouvoir le développement de systèmes et méthodes statistiques permettant d'anticiper et de satisfaire les besoins nouveaux.

3. Les mesures prises pour améliorer les statistiques doivent soutenir, renforcer et pérenniser les institutions et offices en charge des systèmes statistiques nationaux.

4. Les partenaires du développement doivent contribuer au renforcement des capacités et à la meilleure utilisation des systèmes statistiques des pays en développement.

Afin de relever le défi de la déclaration de Millénum à l'horizon 2015 et de jeter les bases pour davantage de développement et de réduction de la pauvreté au delà de cette date, la Déclaration de Dakar appelle à agir dans cinq domaines clés d'ici à la fin de l'année 2014 :

1. La mise en œuvre effective des plans stratégiques de développement de la statistique, avec l'appui technique et financier des pays et parties prenantes, tout en respectant le principe d'alignement.

2. L'insertion des programmes de développement statistique dans un cadre global assurant leur viabilité technique et financière et leur soutenabilité.

3. La mise en place d'instances appropriées en vue de l'amélioration de la coordination des différentes parties prenantes et du renforcement du dialogue entre les producteurs statistiques et les principaux groupes d'utilisateurs.

4. Une meilleure réponse des systèmes statistiques nationaux aux besoins des utilisateurs ; ces systèmes devant être efficaces, rentables et basés sur les résultats, tout en respectant les principes fondamentaux de la statistique publique, dont l'indépendance et l'intégrité.

5. Un soutien de la communauté internationale à un programme de recherche et de développement mettant en place des outils et technologies appropriés et à favoriser leur utilisation, surtout au niveau de la collecte des données et de leur analyse.

Afin de concrétiser la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar, le Consortium a proposé un dispositif de suivi, de mobilisation des ressources et de sensibilisation. Une réunion du Consortium sera tenue avant la fin 2014 afin de rendre compte des progrès.

Comment les statistiques sont-elles utilisées par les praticiens de la Gestion axée sur les Résultats de Développement ?

Les statistiques sont le reflet de la réalité ; sans statistiques, vous naviguez à vue. Si elles peuvent paraître abstraites, les statistiques restent indispensables pour connaître la réalité de la situation et pour connaître la réalité du contexte international dans lequel on évolue. La statistique est ainsi utilisée pour modéliser les conséquences des décisions, et ainsi choisir ce qui répond au mieux aux aspirations du peuple pour son développement. La disponibilité d'informations statistiques fiables, pertinentes et à jour permet de rendre des comptes, d'évaluer l'action gouvernementale et la transparence des décisions. Ceci en fait est un indicateur important de bonne gouvernance et nourrit le débat démocratique. La disponibilité de données statistiques fiables est aussi fondamentale pour les entreprises du secteur privé qui les utilisent pour faire leurs projections et déterminer leurs choix stratégiques, en particulier pour ce qui concerne les décisions d'investissement. Il convient dès lors aussi de garantir l'indépendance scientifique et technique des organismes de statistiques afin

notamment de renforcer la confiance des acteurs privés dans l'information statistique. Pour toutes ces raisons, les organismes chargés de la statistique doivent établir les statistiques selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité.

Comment les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) peuvent aider au recensement de la population et de l'habitat ?

Votre question permet de revenir sur certaines conclusions du symposium africain ; l'apport des TIC dans l'organisation des recensements de la population et de l'habitat, de la préparation à la publication des résultats y ayant été passé en revue. Plusieurs pays ont livré leurs expériences en matière d'utilisation de GPS et ordinateurs portables lors de la cartographie censitaire, ainsi que des téléphones portables (SMS) pour la sensibilisation de la population. Les différents exposés ont aussi montré l'apport du recours à la méthode de scannage des questionnaires lors des recensements, réduisant le temps de saisie et favorisant l'obtention de résultats provisoires. Les TIC ont été également utilisées pour échanger sur des questions précises par voie électronique lors du recensement et ensuite pour disséminer les informations sur des supports variées.

Où en sont les capacités du Sénégal en matière de statistique ?

L'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2003-2005 avait révélé certaines faiblesses du Système statistique national qui peuvent être ainsi résumées : cadre institutionnel inadéquat, absence de coordination et de programmation des activités statistiques, production statistique insuffisamment adaptée à la demande et relativement peu utilisée, faiblesse des ressources humaines et des moyens matériels et financiers. Devant cette situation, les autorités ont engagé une réforme en profondeur du système statistique national.

Une dynamique de concertation entre les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs du développement fut engagée pour assurer la disponibilité d'informations statistiques fiables, pertinentes et à jour. Une réforme du système statistique national visant le renforcement de la coordination des activités avec la participation de tous les acteurs (producteurs et utilisateurs) a été lancée. Une loi de 2004 portant organisation des activités statistiques définit un nouveau cadre institutionnel. La coordination est renforcée à travers la mise en place d'un Conseil national de la Statistique où siègent décideurs, producteurs statistiques et utilisateurs, avec l'appui d'un Comité technique des Programmes statistiques. La réforme a également introduit la création de l'ANSD qui jouit d'une autonomie scientifique et technique.

La modernisation du dispositif statistique est une des raisons d'être de la SNDS adoptée à la suite de cette réforme. Son objectif global est de relever le défi que constitue la mise à la disposition des décideurs et utilisateurs d'une information statistique de qualité, pertinente, complète, produite conformément aux standards internationaux et diffusée dans des délais courts.

Le renforcement des capacités statistiques constitue un des axes majeurs de cette réforme qui a permis le lancement en 2007 de l'école nationale de la Statistique et de l'Analyse économique, comportant un volet de formation continue pour les cadres du système statistique national.

De quel programme de votre agence êtes-vous particulièrement fier ?

L'ANSD a aujourd'hui un chantier de construction d'un Système d'information géographique dénommé Projet de Numérisation des Districts de Recensement (PNDR) dont l'objectif principal est d'améliorer la production et la diffusion de statistiques grâce à un Système d'Information Géographique statistique (SIG) performant.

A travers ce projet, l'ANSD vise la mise en place d'un SIG de gestion au niveau des districts de recensement, la mise à la disposition des utilisateurs d'un SIG Statistique national (SIGStat) et l'amélioration de la qualité et de la ponctualité des recensements et enquêtes, par la création de plans, cartes et images géographiques de l'ensemble de la base de sondage. Des indicateurs socio-économiques géo référencés sont ainsi mis en ligne.

Ce projet me tient à cœur parce qu'il essaie d'apporter une solution définitive à l'accessibilité de l'information statistique au niveau le plus fin possible et répond aux préoccupations de la politique de décentralisation du Sénégal. Il devrait permettre de mieux cibler les interventions de l'Etat et des partenaires dans leurs interventions pour lutter contre la pauvreté et mettre à la disposition des populations les services sociaux de base dont elles ont besoin.

Ce projet permettra aussi la modernisation du processus de préparation, de collecte et de diffusion des données du prochain recensement de la population. Il constitue un bon exemple d'utilisation de TIC pour améliorer la production et la diffusion de statistiques en général, de données locales en particulier. Il rapproche producteurs et utilisateurs de statistiques en livrant des informations plus assimilables (cartes) pour l'interprétation et la prise de décisions.

L'ANSD travaille-t-elle avec d'autres pays d'Afrique ?

Le Sénégal entretient d'excellentes relations avec plusieurs pays d'Afrique, soit pour leur apporter son appui en envoyant ses experts ou en recevant les experts d'autres pays en voyage d'étude, notamment la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso. Il bénéficie également de l'expertise de pays d'Afrique qui sont en avance sur certaines questions. Nous pouvons citer le Maroc qui a accueilli dans son service de statistique une équipe de l'ANSD pendant trois mois pour assister à une campagne complète d'élaboration de comptes économiques trimestriels. Des voyages d'études ont également été organisés dans des pays comme la Tunisie, le Cap Vert, la Mauritanie, le Burkina Faso, le Niger pour s'enquérir des bonnes pratiques et des défis à relever dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système statistique sénégalais.

Comment faire pour que les organisations de la société civile et les médias prennent davantage en compte les données statistiques ?

Pour que les organisations de la société civile et les médias prennent davantage compte des données statistiques, il faudrait qu'elles soient accessibles, fiables, digestes et actuelles. Il faudrait leur donner tout le gage nécessaire d'impartialité pour donner confiance aux utilisateurs. Des efforts doivent être menés dans la présentation et la dissémination des données statistiques et de leur interprétation. Les services de statistique pourraient aussi renforcer leurs capacités en organisant des sessions de formation sur la lecture et l'interprétation des données et indicateurs. Le Sénégal l'a fait avec les principales organisations de la société civile et des médias. Dans tous les cas, il convient de mettre en place un cadre d'échange avec les utilisateurs, afin de prendre en compte l'évolution de la demande et d'y apporter les solutions les plus appropriées.